



A tous les étages de l'éducation les réformes et le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux détériorent le service public d'Éducation.

FSU – CGT Educ'action – SUD Education – SNETAA-EIL - CNT

En maternelle :

La scolarisation dès deux ans en maternelle est gravement attaquée et dans le même temps se mettent en place les jardins d'éveil pour les familles qui auront les moyens de payer ce mode de garde là où il existera.

En primaire :

Les évaluations nationales en CE1 et CM2, loin d'être un outil pour et mis en œuvre par les enseignants au service des élèves, ne sont qu'un outil de "pilotage du système éducatif". Leur unique objectif est de mettre les écoles en concurrence entre elles. Les organisations syndicales en demandent la suspension et invite les conseils de maîtres de chaque école à faire de même à travers des motions.

Les attaques se poursuivent contre les personnels des RASED (redéploiements de postes, raréfaction des formations...) alors que l'accompagnement individualisé montre son inefficacité.

Dans le second degré :

Les réformes de régression font peser de lourdes menaces sur le système éducatif :

- **remise en cause du cadre national de l'Éducation** par l'autonomie croissante des établissements et le non respect des textes nationaux, comme c'est le cas dans l'académie de Lille (pour récupérer des moyens sur une dotation largement insuffisante, LV3 et langues anciennes ne pourraient pas être proposées en enseignements d'exploration). Si on y ajoute la suppression de la carte scolaire, c'est une ghettoïsation accrue des établissements qui se profile.

- **diminution du nombre d'heures de cours** pour tous les élèves par la mise en place du socle commun dans les collèges et la réforme du lycée

- **mise en place d'un pseudo-accompagnement personnalisé** sans attache disciplinaire, alors que les effectifs explosent en cours

- **autoritarisme grandissant des chefs d'établissement** qui accentuent leurs pressions sur les personnels et contestent leurs droits, y compris syndicaux

- **dessaisissement des compétences des élus** du conseil d'administration pour les transférer vers un conseil pédagogique désigné. Ses membres seront nommés par le chef d'établissement. Il sera consulté sur l'organisation des enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires et les modalités des voyages scolaires. Il formulera des

propositions sur l'organisation de l'accompagnement personnalisé, préparera la partie pédagogique du projet d'établissement et assistera le chef d'établissement pour élaborer le rapport sur la pédagogie de l'établissement (cf décret 2010-99 du 27/01/2010) !

L'intersyndicale dénonce la dérive autoritaire que représente la création d'un conseil affidé au chef d'établissement et destiné à renforcer son pouvoir sur les personnels.

L'intersyndicale n'accepte pas cette remise en cause caractérisée de la liberté pédagogique.

Elle appelle donc tous les personnels à neutraliser par tous les moyens le fonctionnement des conseils pédagogiques (non participation, transformation en AG ...).

- casse et transfert des missions du service public d'orientation.

Dans le même temps, la dégradation des conditions d'enseignement et l'alourdissement de la tâche des personnels se poursuivent par l'inflation du nombre d'heures supplémentaires et les suppressions de postes dont le volume est d'autant plus incompréhensible que la démographie s'est stabilisée et même augmente légèrement.

L'Intersyndicale appelle à une campagne de refus des heures supplémentaires

Enseigner un métier qui s'apprend !

Améliorer la formation initiale et continue des enseignants, qu'elle soit professionnelle, disciplinaire ou pédagogique est déterminant pour faire réussir tous les élèves. Or, la réforme imposée par le gouvernement va la sacrifier ! Le service public d'éducation sera durablement affaibli. Les universités, les associations de parents d'élèves, d'enseignants et d'étudiants sont unanimes pour demander l'abandon de cette réforme-là. Les organisations syndicales appellent à signer la pétition en ligne : <http://www.100000voixpourlaformation.org/>

Dans ce contexte, l'intersyndicale FSU – CGT Educ'action – SUD Education – SNETAA-EIL – CNT appelle les personnels à :

- réclamer l'arrêt des suppressions de postes et la création des postes de titulaires nécessaires à l'amélioration des conditions d'enseignement

- organiser dans les établissements les actions collectives qui leur paraissent les plus mobilisatrices : réunions d'informations, assemblées générales, grève, refus des tâches non obligatoires comme les livrets de compétences, neutralisation du conseil pédagogique, non participation aux examens blancs, rétention des notes des copies qu'ils corrigent, refus des heures supplémentaires pour la prochaine rentrée...

- s'adresser aux parents d'élèves et aux lycéens sur l'urgence de refuser ces réformes ainsi que sur le sens et les objectifs de leurs actions pour une autre politique éducative

Elle rappelle son **soutien à tous les collègues qui suivent les consignes syndicales en n'appliquant pas tout ou partie des dispositifs** (aides personnalisées, base élève, évaluation CE1-CM2, livret de compétences...) et qui sont sous le coup de sanctions administratives ou financières.